

# La Chambre exige de Charles Michel un vote de confiance

La Chambre a approuvé mercredi en séance plénière une motion d'ordre demandant au gouvernement orange bleue de présenter son nouveau programme et de faire voter la confiance du Parlement au plus tard mardi. Présentée par le chef de groupe PS Ahmed Laaouej, cette motion était cosignée par le SPA, Ecolo, Groen, le CDH et Défi.

La N-VA a soutenu la demande, qui enjoint au Premier de « *présenter son nouveau programme et chercher la confiance du Parlement au plus tard ce mardi 18 décembre* ».

Jugée « *irrecevable* » par le président de la Chambre, Siegfried Bracke, dans un premier temps, et contestée naturellement par les représentants de la tripartite, la motion d'ordre a été soutenue par une majorité de députés qui a estimé que le texte devait être pris en compte et soumis au vote séance tenante. La motion d'ordre a obtenu une large majorité : 79 oui, contre 41 voix hostiles et 1 abstention.

Du côté de l'orange bleue, on reste opposé à l'idée de faire voter la confiance. ■

## Charles Michel sommé de demander la confiance

PARLEMENT Les députés mettent la pression maximale sur le gouvernement minoritaire

- La Chambre a voté une motion réclamant au gouvernement de présenter un programme et de demander la confiance des députés. Date butoir : mardi prochain.
- Le Premier veut, lui, poursuivre à la tête de son orange bleue minoritaire.
- Le constitutionnaliste Christian Behrendt juge que Michel sera obligé de demander la confiance.

Le Parlement aura-t-il la peau de l'orange bleue ? Avec 52 sièges à la Chambre, sur 150 au total, le gouvernement Michel bis ou Michel II est minoritaire, et le voilà sommé de venir dans l'hémicycle dans quelques jours, mardi prochain au plus tard, pour... demander la confiance d'une majorité de députés. Autant dire que ça chauffe pour l'exécutif tripartite MR-VLD-CD&V constitué dare-dare samedi dernier, tard en soirée, après le départ des ministres N-VA, pour cause, comme l'on sait, de Pacte des migrations.

Concrètement, après un débat houleux en séance plénière mercredi durant tout l'après-midi, Ahmed Laaouej, chef de groupe PS, avec le concours d'Ecolo-Groen, du CDH, de Défi et du SPA (ci-contre), a déposé ce que l'on appelle une « motion d'ordre », ayant traité à l'organisation des travaux parlementaires, qui enjoint au gouvernement en place de « *présenter son nouveau programme et chercher la confiance du Parlement au plus tard ce mardi 18 décembre* ».

Jugée « *irrecevable* » par le président de la Chambre, Siegfried Bracke, dans un premier temps, et contestée par les

représentants de la tripartite, la motion d'ordre a néanmoins reçu le soutien d'une majorité de députés qui a estimé que le texte devait bel et bien être pris en compte. Et soumis au vote séance tenante. Résultat, la motion d'ordre a obtenu une large majorité : 79 oui, contre 41 voix hostiles et 1 abstention.

La N-VA a soutenu le texte. Bart De Wever était à la Chambre mercredi soir. Son parti avait déjà fait savoir que le Michel bis ou Michel II devait repartir à zéro, avec une déclaration gouvernementale fixant ses objectifs et en vérifiant s'il a la confiance du Parlement. Les nationalistes flamands n'ont pas varié. Ils ont voté comme un seul homme la motion Laaouej et consorts. « *Nous prenons acte de l'alliance du PS et de la N-VA* », a-t-on immédiatement commenté au MR.

Avant cela, les chefs de groupe s'étaient succédé à la tribune de la Chambre, les uns pour juger que ce gouvernement minoritaire était illégitime en l'état ; les autres pour répliquer que l'orange bleue tentera d'obtenir des majorités au Parlement chemin faisant, au fur et à mesure... C'était, et cela reste, la thèse de Charles Michel. Qui a plaidé mercredi devant la représentation parlementaire : laissons opérer un gouvernement minoritaire, « *prudent* », « *responsable* », qui connaît « *ses limites* », qui n'entreprendra pas de nouvelles grandes réformes, mais qui votera le budget 2019 (élaboré sous la suédoise), restera aux commandes en principe jusqu'aux élections du 26 mai 2019, et qui, d'ici là, « *coopérera* » avec le Parlement. Charles Michel a imploré : « *C'est le chemin, il est étroit, mais il est possible.* »

« **Les gouvernements minoritaires, cela existe** »

Sauf que, dans l'hémicycle, on l'a dit, les partis qui s'opposaient hier avec force à la suédoise (PS, SPA, Ecolo,

Groen, CDH, Défi, PTB...) ont tous exigé, avec des nuances mais en convergeant sur l'essentiel, que Charles Michel et son orange bleue devaient cheminer dans l'ordre et se lancer si et seulement si une majorité d'élus fédéraux donnent leur feu vert.

Dans les couloirs à la Chambre mercredi soir, battus pour le coup mais pas abattus assurément-ils, Charles Michel, Didier Reynders, Olivier Chastel et les partenaires de l'orange bleue argumentaient : un gouvernement minoritaire, cela existe dans une douzaine d'autres pays européens, cela permet d'assurer une forme continuité au plan international, ainsi qu'une certaine stabilité face aux marchés, il n'est pas indispensable de demander la confiance du Parlement pour se mettre au travail... Un bleu ramassait : « *S'ils ne veulent pas de nous, qu'ils le disent, ils ont une arme parlementaire pour cela, ils peuvent déposer une motion de méfiance contre nous, pourquoi ne le font-ils pas ?* »

Conclusion ? Que ce soit dans l'hypothèse d'un vote de confiance ou celle d'une motion de méfiance, on voit mal l'orange bleue rallier une majorité au Parlement. Dans ces conditions, on s'orienterait vers un gouvernement en affaires courantes (Elio Di Rupo, entre autres, prône cette formule) jusqu'au 26 mai 2019, ou bien vers des élections anticipées. Dont personne ne veut, du moins face caméra. En coulisses, il se dit que la N-VA de Bart De Wever a envie d'en découdre.

Kris Peeters, vice-Premier CD&V, confiait : « *C'est une situation très difficile. Nous sommes responsables et j'appelle l'opposition, j'appelle le PS, à la responsabilité. Veut-on des élections anticipées ? Il faut laisser une chance à Charles Michel pour tenter de trouver une solution avant mardi prochain.* » ■

DAVID COPPI  
BERNARD DEMONTY

## LA MOTION D'ORDRE

**Signé  
Laaouej  
et consorts**

La motion d'ordre a été déposée par Ahmed Laaouej, chef de groupe socialiste, et

signée par Georges Gilkinet (Ecolo), Kristof Calvo (Groen), Catherine Fonck (CDH), Olivier Maingain (Défi) et Meryame Kitir (SP.A). 79 députés présents en séance ont voté pour, 41 contre, un seul s'est abstenu. On lit : « *Le Premier ministre Charles Michel a perdu sa*

*coalition et sa majorité samedi. 52 députés, à peine un tiers de ce Parlement, soutiennent un gouvernement dont le principal objectif est de rester en place (...)* Par cette motion, la Chambre souhaite exiger le respect non seulement de l'institution parlementaire,

*mais aussi des règles démocratiques et constitutionnelles de la Belgique et propose que le gouvernement vienne présenter son nouveau programme et chercher la confiance du Parlement au plus tard ce mardi 18 décembre. »*

D.CI

## scénarios « Le Parlement a exprimé sa volonté, difficile de ne pas y déférer »

## DÉCODAGE

Le vote inattendu, ce mercredi d'une motion « proposant » au Premier ministre d'organiser un vote de confiance met une pression supplémentaire sur Charles Michel. Quels sont désormais les scénarios ?

**1 L'orange bleue refuse de demander la confiance** Dans les couloirs du Parlement, ce mercredi soir, le MR était enclin à refuser de se soumettre à la motion. Mais ce sera très difficile. On le sait, avant le vote de cette motion, beaucoup de constitutionnalistes estimaient que le Premier ministre devait demander ce vote, au nom du respect de l'esprit de la Constitution. Après une note des services juridiques de la Chambre et, surtout, après le vote de la motion mercredi soir, un refus se conçoit désormais très difficilement. « *Depuis le vote de cette motion, la Représentation nationale a exprimé sa volonté, et je ne vois pas comment le Premier ministre pourrait refuser de déférer à cette proposition. Aussi longtemps que le Parlement ne s'était pas prononcé, il n'y avait pas de place pour un débat, mais depuis le vote de cette motion, la situation est très claire: le Parlement souhaite que le gouverne-*

*ment se présente pour un vote de confiance* », dit Christian Behrendt, professeur de droit constitutionnel à l'ULiège.

**2 L'orange bleue accepte l'organisation d'un vote de confiance mardi** Deux options : soit le vote est favorable au gouvernement de Charles Michel et l'orange bleue poursuit sa route, ce qui est peu probable quand on voit le ton de la N-VA ce mercredi, soit le gouvernement perd le vote et le Premier ministre devra présenter sa démission. Dans ce cas, le risque d'élections anticipées devient très élevé. Le Premier ministre garde certes la main, mais il sera difficile de se soustraire à un vote de cette nature.

**3 Le gouvernement démissionne avant mardi** Si le Premier ministre est convaincu que le vote de confiance lui sera défavorable, il peut encore décider de démissionner plutôt que de subir le camouflet d'un vote négatif. « *Cette hypothèse est celle qui permet le plus de conserver une certaine stabilité* », dit Christian Behrendt. Dans ce cas-ci, le Roi ayant accepté la démission du gouvernement, la Chambre devra décider si elle souhaite se dissoudre immédiatement et aller

aux élections ou non. Politiquement, si une majorité s'est dégagée pour voter une motion, ce sera nettement plus compliqué pour appeler les citoyens aux urnes en février alors qu'ils doivent déjà voter en mai... Rappelons que, dans nos éditions d'hier, aucun parti, à l'exception de l'extrême droite, ne déclarait souhaiter des élections anticipées.

**4 L'orange bleue refuse de se soumettre au vote** Et il ne faut pas écarter ce dernier scénario : le Premier ministre refuse de se soumettre à la demande du Parlement d'organiser un vote. Ce refus serait compliqué à assumer, indiquent plusieurs observateurs, le Premier ministre ayant loué le Parlement qui lui a permis de se rendre à Marrakech. Difficile de dire ensuite que la volonté de l'assemblée peut être contournée. Si le Premier ministre et ses ministres refusent malgré tout, au-delà de la polémique qui pourrait naître, ils s'exposent à une motion de méfiance à la Chambre. Si la méfiance est votée, le Premier ministre devra présenter la démission de son gouvernement au Roi. En principe, cela ne nous mène pas directement aux élections anticipées parce que le Premier ministre garde encore la main, mais ce sera très difficile de ne pas aller aux élections anticipées avec un vote de méfiance. ■

B. Dy